

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**Séance du jeudi 18 avril 2024**

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Olivier FREGEAC représenté par Arnaud MERCIER - Vincent LANGUILLE représenté par Georges CRISTIANI - Georges ROSSO représenté par Gaby CHARROUX - Michel ROUX représenté par Amapola VENTRON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Emmanuelle CHARAFE - Jean-Pascal GOURNES - Éric LE DISSES.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**AGRI-003-15892/24/BM**

**■ Attribution de subventions de fonctionnement à l'association "Festin" au titre de l'exercice 2024 - Approbation d'une convention - MGDIS n°5678 et n°6270**

**75623**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence s'est engagée dans la mise en place d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) en co-pilotage avec le PETR du Pays d'Arles. Ce PAT est à l'échelle des Bouches-du-Rhône : Il couvre 2 millions d'habitants et 121 communes. Reconnu de niveau 2 depuis 2021 par le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, il est le plus important PAT de France. En 2021 ce projet a co-construit sa feuille de route et débuté son plan d'action autour de 25 actions stratégiques (2021-2024) favorisant une alimentation locale, durable, de qualité, accessible à tous.

Le présent rapport s'inscrit également dans la dynamique d'inclusion sociale portée par la Métropole Aix-Marseille-Provence à travers notamment le soutien à des associations dont l'activité est considérée d'intérêt général dans ce domaine.

L'association FESTIN est une association loi 1901 qui agit depuis 35 ans pour mobiliser la cuisine et le secteur de la restauration au service de l'insertion socio-professionnelle des personnes éloignées de l'emploi. L'association utilise le pouvoir des cuisines, dans toutes leurs diversités, pour en faire un vecteur de transformation et d'inclusion. Elle accompagne en moyenne 300 personnes par an, dont plus de 90% ont bénéficié d'une sortie dynamique (emploi ou formation).

L'association sollicite la Métropole Aix-Marseille-Provence concernant deux actions :

1. Action « Déploiement du collectif EPICES » MGDIS 5678 :

Objectifs :

- Soutenir l'insertion professionnelle des 300 personnes accompagnées par les 12 structures membres du collectif auprès des partenaires restaurateurs du territoire dans une logique de réduction des tensions de recrutement.
- Améliorer les pratiques RH dans la restauration, redonner du sens, améliorer les marques employeurs des partenaires et la notoriété du secteur.

Le projet se décline en 3 actions :

- La promotion de l'insertion par les métiers de la restauration auprès des employeurs et des marchés publics concourant ainsi au développement des marchés réservés (objectif du SPASER).
- La coordination et l'organisation d'un guichet unique pour faciliter le lien avec les recruteurs partenaires avec la mise en place d'une charte d'engagement pour les employeurs et un suivi auprès des personnes recrutées.
- La valorisation des parcours des personnes accompagnées au sein des structures du collectif.

Cette action participe également au développement d'une filière restauration engagée en matière de recrutement inclusif.

Le budget prévisionnel de l'action N°1 « Déploiement du collectif EPICES » est de 60 000 €.

## 2. Action « Pour une alimentation locale durable et solidaire » MGDIS 6270 :

Objectif : préparer et distribuer 80 repas complets et de qualité, 4 jours par semaine à des personnes en situation de grande précarité hébergées en hôtel d'urgence et n'ayant pas accès à une cuisine. 6 ateliers de cuisine seront également proposés aux personnes bénéficiaires des repas afin de les autonomiser à cuisiner dans ces conditions.

Ce projet, expérimenté en 2023 sur une durée de 6 mois, est prévu pour une durée d'un an en 2024.

L'action :

- Permet à 40 personnes d'avoir accès 2 fois/jour à un repas complet et de qualité, préparé avec des produits issus de filières locales et biologiques et/ou de filières anti gaspillage (fournisseurs locaux : Epice SCOP, Pain et Partage, ferme Capri, réseau ANDES, Mas Daussan...).
- Permet à une quarantaine de personnes (autre public) d'avoir accès à une cuisine et à des produits pour cuisiner des repas complets et équilibrés sous l'encadrement d'une animatrice de la Cantina

Cette action s'intègre tout particulièrement dans les axes du PAT accessibilité sociale à l'alimentation (permettre aux personnes d'avoir accès à des produits locaux, de qualité et accompagner au changement de pratiques alimentaires).

Le budget prévisionnel de l'action N°2 « Pour une alimentation locale durable et solidaire » est de 144 888 €.

Par ailleurs il convient de noter que l'association FESTIN est également bénéficiaire d'une subvention d'un montant de 10 000 € sur l'exercice 2024 au titre de la compétence lutte contre les discriminations et inégalités dans le cadre de la délibération CHL-062-15104/23/BM du Bureau de la Métropole du 7 décembre 2023.

L'association FESTIN a également déposé les demandes suivantes à la Métropole :

- Action "Communauté de restaurateurs" – Développement économique et attractivité 20 000 € (MGDIS 6256).
- Action "Les Beaux Mets" (fonctionnement) – Développement urbain et stratégie territoriale 25 000 € (MGDIS 6263).

Après instruction, il est proposé d'attribuer à l'association FESTIN une subvention de 35 000 euros se déclinant ainsi :

- Action 1 « Déploiement du collectif EPICES » : 15 000 euros (MGDIS 5678).
- Action 2 « Pour une alimentation locale durable et solidaire » : 20 000 euros (MGDIS 6270).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;

- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° ENV 003-1134/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 octobre 2016 portant sur l'élaboration du Projet Alimentaire Territorial ;
- La délibération n° AGRI 005-9906/21/CM du Conseil de la Métropole du 15 avril 2021 approuvant la feuille de route 2021-2024 du Projet Alimentaire Territorial de la Métropole Aix-Marseille-Provence et du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du pays d'Arles et renouvellement de la convention de co-pilotage ;
- La délibération n° FBPA 042-15297/23/CM du Conseil de la Métropole du 7 décembre 2023 portant approbation du règlement budgétaire et financier de la Métropole modifié.

### **Oùï le rapport ci-dessus**

### **Entendues les conclusions du rapporteur,**

### **Considérant**

- Que la Métropole est compétente pour l'animation des dispositifs en matière d'insertion par l'activité économique ;
- Que le secteur de la restauration propose des opportunités d'insertion professionnelle durable pour les publics les plus fragiles ;
- Que l'enjeu du Projet Alimentaire Territorial portant sur la nutrition, la santé et l'accessibilité sociale a été désigné comme prioritaire en 2022 ;
- Que les populations ayant des difficultés d'accès à une nourriture saine et régulière souffrent d'une stigmatisation qui renforce leur isolement social et entraîne une mésestime de soi et qu'à l'inverse l'accessibilité à des produits de qualité constitue un facteur de valorisation, de reconnaissance et d'intégration sociale.

### **Délibère**

#### **Article 1 :**

Sont attribuées des subventions de fonctionnement spécifique à l'association Festin d'un montant total de 35 000 euros au titre de l'exercice 2024, réparties comme suit :

- « Déploiement du collectif EPICES » - MGDIS n° 5678 : 15 000 euros.
- « Pour une alimentation locale durable et solidaire » - MGDIS n° 6270 : 20 000 euros.

#### **Article 2 :**

Est approuvée la convention d'objectifs avec l'association Festin, ci-annexée.

#### **Article 3 :**

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits comme suit :

- 20 000 euros sont inscrits au budget principal de l'exercice 2024, pour 80% et de l'exercice 2025 pour 20% en section de fonctionnement chapitre 65, nature 65748, fonction 6312. Ces crédits relèvent de la politique « Environnement, énergie, agriculture, patrimoine naturel » de la sous-politique « Agriculture, alimentation » et du programme « Agriculture » et seront exécutés par le service gestionnaire « 8AGRI ».
- 15 000 euros au budget Principal, de l'exercice 2024 pour 80% et de l'exercice 2025 pour 20% en section de fonctionnement : chapitre 65, nature 65748, fonction 428. Ces crédits relèvent de la politique « Habitat et Inclusion » et de la sous-politique « Inclusion et Cohésion Territoriale », ils seront exécutés par le service gestionnaire « 3CS ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué,  
Agriculture,  
Viticulture et Ruralité,  
Alimentation et Circuits Courts

Christian BURLE